

**DEC 3**

Réf N° DEC3/XIII/21/374  
Affaire suivie par : Anne-Laure OLIVA  
Tél : 04 76 74 72 55  
Mél : anne-laure.oliva@ac-grenoble.fr  
Rectorat de Grenoble  
7, place Bir-Hakeim CS 81065  
38021 Grenoble Cedex 1

## ARRETE

N° DEC3/XIII/21/374 du 22/07/2021

### Portant ouverture de la session et du registre d'inscriptions à l'examen visant à l'attribution du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) - Session 2022

- Vu le décret n°85-88 du 22-01-1985 ;
- Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 publié au JO du 22 juillet 2015 ;
- Vu la circulaire N° 2015-110 publiée au bulletin officiel n°30 du 21 juillet 2015 ;
- Vu la circulaire rectorale n°2021-421 du 6 juillet 2021 relative à l'organisation du CAFFA pour la session 2022 ;

**Article 1 :** Une session d'examen en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique destinée aux enseignants du second degré sera ouverte dans l'académie de Grenoble pour la session 2022.

Le registre d'inscription est ouvert du Mercredi 18 août 2021 au Mercredi 15 septembre 2021.

Le dossier d'inscription est à télécharger sur le site internet de l'académie de Grenoble ([www1.ac-grenoble.fr](http://www1.ac-grenoble.fr)) dans la rubrique « Concours-Métiers-Ressources Humaines / Concours de recrutement / concours enseignants / certifications et examens professionnels / CAFFA » et sera transmis au rectorat de Grenoble, au plus tard le 15 septembre 2021, le cachet de la poste faisant foi.

**Article 2 :** Les rapports d'activité seront envoyés uniquement en format numérique à l'adresse mail [ce.dec3@ac-grenoble.fr](mailto:ce.dec3@ac-grenoble.fr), en format PDF, au plus tard le 18 novembre 2021 minuit.

L'épreuve d'admissibilité se déroulera en décembre 2021.

**Article 3 :** Les candidats bénéficiant d'une admissibilité à l'examen devront faire connaître leur choix quant à la première épreuve d'admission qu'ils subiront à la session 2022.

Ils pourront télécharger l'imprimé leur permettant d'effectuer ce choix sur le site de l'académie ([www1.ac-grenoble.fr](http://www1.ac-grenoble.fr)) dans la rubrique « Concours-Métiers-Ressources Humaines / Concours de recrutement / concours enseignants / certifications et examens professionnels / CAFFA ». Cet imprimé sera adressé en recommandé simple au rectorat, au plus tard le 15 septembre 2021, cachet de la poste faisant foi.

Les mémoires seront adressés au rectorat uniquement en format numérique, à l'adresse mail [ce.dec3@ac-grenoble.fr](mailto:ce.dec3@ac-grenoble.fr), en format PDF, au plus tard le 3 mars 2022 minuit.

Les épreuves d'admission se dérouleront entre janvier et avril 2022.

**Article 4 :** La secrétaire générale de l'académie de Grenoble et Mesdames et Messieurs les directeurs académiques des services de l'éducation nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice et par délégation,  
la secrétaire générale adjointe,

  
Céline HAGOPIAN